

## Changement de domicile de l'enfant

## Par joeb, le 15/12/2013 à 21:01

bonjour, mon fils qui a aujourdhui 10 ans et vit chez sa maman en bretagne souhaite venir habiter chez moi a auterive. sa maman est d accord, je lui ai propose de bien sur ne plus verser la pension alimentaire, mais qu elle devrais prendre les voyages de mon fils a sa charge pour les vacances ou il irai la voir. (jusqu ici tout etait a ma charge. je souhaite connaître les modalites pour saisir le JAF et surtout lequel, ici ou en bretagne

cordialement

## Par cocotte1003, le 16/12/2013 à 02:55

Bonjour, vous devez saisir le tribunal du domicile de l'enfant soit la Bretagne. Commencez par faire in accord écrit des nouvelles modalités puis vous le présentez au juge pour qu'il le valide et ainsi lui donner une valeur juridique. Vous n'avez pas besoin d'avocat, cordialement